

Accompagnement Psychologique Que faisons-nous ?

Publié par: DURANDO

Publiée le : 23/03/2011

---

Le service Accompagnement Psychologique propose plusieurs missions pour répondre aux besoins des collectivités selon l'article 2-1 du décret n°85-603 qui précise que les « autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placées sous leur autorité ».

Ces interventions sont mises en œuvre pour apporter aux collectivités territoriales des solutions de prévention et de prise en charge des risques psychosociaux subis par leurs agents afin que ces derniers tendent vers une meilleure maîtrise de leur vie professionnelle.

Les intervenants, une équipe de psychologues cliniciens et de psychosociologues, s'engagent au respect des règles de confidentialité et de secret professionnel.

**Les différentes missions d'accompagnement psychologique réalisées dans le cadre d'une convention spécifique sont les suivantes :**

Une mission de soutien psychologique individuel

La Direction ou la Direction des Ressources Humaines peuvent contacter le service accompagnement psychologique pour qu'un agent puisse bénéficier d'un entretien individuel avec un psychologue.

? Soit l'agent est confronté à une situation professionnelle génératrice de difficultés psychologiques,

? Soit l'agent est une victime directe ou indirecte d'un événement traumatique lié à une agression physique, à des menaces verbales ou écrites.

Des missions de « réflexion formative » collective

? La réflexion formative

Cette mission a pour objectif d'améliorer les attitudes et comportements professionnels des agents. Animée par un psychologue, elle répond à deux objectifs majeurs :

- renforcer la cohérence des pratiques professionnelles par l'analyse de situations de terrains ;

- enrichir la compréhension et la connaissance des participants par des apports théoriques en lien avec les problématiques évoquées.

? La réflexion formative à thème

Ces thèmes sont définis au préalable en collaboration soit avec l'équipe de direction soit avec les participants et ont pour objectif de permettre aux participants d'intégrer une compréhension théorique et pratique relative au thème de travail choisi.

Des interventions en situation de crise (débriefing)

Il s'agit d'une intervention de groupe à la demande de la collectivité à l'issue d'un événement traumatique tel que :

? Une agression physique, menace verbale ou écrite...sur un ou plusieurs agents mais représentant un traumatisme pour une partie de l'équipe ou du service ;

? Des situations exceptionnelles comme des incendies, accidents, décès d'un usager ou d'un collègue...

Cette mission a pour but d'éviter les somatisations et les dégradations professionnelles tant au niveau des tâches de travail qu'au niveau des relations interpersonnelles.

L'évaluation des risques psychosociaux

L'objectif de cette mission est d'identifier, de prévenir et de traiter les facteurs de stress et violence liés au travail .

Cette évaluation s'appuie sur un diagnostic des risques psychosociaux pour identifier les atouts et faiblesses de la collectivité afin de définir les axes d'amélioration à mettre en œuvre.

Contactez nous pour obtenir plus de renseignements sur nos interventions ou pour concevoir un mode d'accompagnement "sur mesure"

[accompagnementpsychologique@cdg06.fr](mailto:accompagnementpsychologique@cdg06.fr)